



## Communiqué de presse

Amiens, le 2 juillet 2018

### Avenir du baliseur Somme II

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le Département en 2016 n'a pas permis de trouver de nouvel exploitant pour le baliseur Somme II à partir d'avril 2017, date à laquelle le syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard (SMBS GLP) l'a restitué au Département.

Les opérations de carénage effectuées sur le navire par le Département à l'été 2017 ont révélé une dégradation importante de sa charpente bois liée à de nouvelles attaques fongiques, moins de 10 ans après sa restauration effectuée à Lorient de 2007 à 2009. Sa remise en navigation comme bateau à passagers nécessite l'engagement d'une nouvelle restauration complète qui occasionnera des investissements très lourds que le Département n'est pas en mesure de mobiliser avant 2022, malgré le soutien financier que l'Etat est disposé à lui accorder au titre des Monuments Historiques. Cette restauration doit par ailleurs être envisagée dans la perspective d'une remise en exploitation du navire, et doit donc s'appuyer sur l'engagement fort d'un opérateur, y compris sur le plan financier.

Pour limiter la progression des dégradations dans l'intervalle, le Département, en accord avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), va mettre dès l'été 2018 le navire au sec et sous abri au chantier naval Bernard de Saint-Vaast-la-Hougue où il fera l'objet d'un traitement anti-fongique et d'une surveillance régulière. Le convoyage est prévu fin juillet/début août 2018.

#### Contact :

Florian Vanbremeersch  
Relations presse  
Conseil départemental de la Somme  
03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37  
[f.vanbremeersch@somme.fr](mailto:f.vanbremeersch@somme.fr)